



REGLEMENT INTERIEUR RESERVE AUX ELEVES

*L'école de musique des Corbières « MusiCorbières » est une association de Loi 1901
Son but est de promouvoir la musique sous toutes ses formes.*

I LES INSCRIPTIONS

- L'inscription à l'association donne droit à une carte de membre de l'association pour l'année scolaire.
- Elle est assujettie à une cotisation de : **25 Euros**
- Les inscriptions peuvent également se faire en cours d'année dans la limite des places disponibles.
- Le tarif d'inscription est fixé pour chaque année scolaire par le conseil d'administration.
- Lorsqu'une même personne prend des cours avec deux professeurs différents, elle ne paye qu'une seule fois la cotisation à l'école de musique.

L'INSCRIPTION A MUSICORBIERES EST VALIDEE PAR :

- Le paiement de la cotisation annuelle et du forfait
- Le règlement rempli et signé par l'élève et son représentant légal
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève pour l'année en cours.

II TARIFICATION DES COURS ET MODE DE REGLEMENT

- Les tarifs des cours sont fixés pour chaque année scolaire, par le Conseil d'Administration.
- Les chèques d'adhésion à l'association et des cours sont remis en début de chaque année au secrétariat.

		Tarifs	
Forfaits annuels	Cours collectifs	Chorale : 7€/Cours	Sur 30 semaines (soit 210 € l'année)
		Eveil : 8€/45min.	Sur 30 semaines (soit 240€ l'année)
		Instrument : 10€/heure	Sur 30 semaines (soit 300 € l'année)
	Cours individuels	12€/ 30mn	Sur 30 semaines (soit 360€ l'année)
		20 € /heure	Sur 23 semaines (soit 460€ l'année) Sur 30 semaines (soit 600€ l'année)

III LES COURS

GENERALITES :

- Ne sont admis en cours que les élèves inscrits administrativement à l'association.
- Les cours sont dispensés de Octobre à Juin inclus.
- L'école MusiCorbières sera fermée pendant les vacances scolaires :
- Les horaires des cours seront convenus en début d'année avec le professeur.
- Les élèves inscrits s'engagent à venir au cours. Les absences prévues à l'avance devront être signalées au professeur et les heures de cours pourront être remplacées si accord possible avec le professeur.(ce n est pas une obligation de l'école ni du professeur)
- Les cours supprimés en raison de l'absence du professeur seront remplacés.
- Les absences injustifiées ne seront pas rattrapées, elles ne donneront pas lieu à un remboursement.
- Pour les inscriptions au forfait, un abandon en cours d'année ne pourra donner lieu au remboursement des mensualités.
- L'école de musique met du matériel à la disposition de ses élèves. Le respect du matériel et des locaux est demandé à chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

RESPONSABILITES :

- L'école de musique ne pourra être tenue responsable en cas d'accident survenant avant ou après les horaires de cours.
- En dehors de l'horaire des cours, aucune surveillance n'est assurée. La prise en charge des élèves s'effectue par le professeur à l'intérieur des locaux de l'école de musique et se limite strictement à la durée du cours.
- En cas d'accident survenant durant un cours, le professeur fera appel aux services de secours d'usage (pompiers, SAMU). Aussitôt la famille sera prévenue aux numéros renseignés sur la feuille d'inscription.
- Chaque élève doit être assuré en responsabilité civile.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux. (Loi Evin du 10.01.91)

AUTRES :

- L'école de musique de MusiCorbières s'engage à ne communiquer les coordonnées téléphoniques et emails indiqués par la famille sur la feuille d'inscription qu'aux personnes concernées soit : les professeurs, le secrétariat, le Président et le Trésorier de l'association.
- Ce règlement est donné en deux exemplaires à l'élève : un exemplaire lui est destiné, l'autre est à rendre avec la fiche d'inscription dûment remplie, paraphée et signée par l'élève ou son représentant légal si celui-ci est mineur.

Signature de l'élève ou du représentant légal (pour les élèves mineurs) précédé de :

Lu et approuvé, je m'engage à régler mon forfait dès le premier cours, et à respecter toutes les clauses du règlement)

A, le .././20..